

Communiqué de presse de Richard Miller, député wallon

Six mois de perdus en Wallonie pour les investissements financiers écologiquement responsables

Pour le député Richard Miller (MR), à cause des retards pris par le gouvernement wallon, les pouvoirs publics de la région wallonne n'ont pas été incités durant les mois qui viennent de s'écouler, à investir dans les fonds socialement et écologiquement responsables.

Richard Miller, auteur d'une proposition de décret visant à contraindre en Wallonie le pouvoir régional ainsi que les pouvoirs communaux et provinciaux, d'investir dans des fonds respectant des critères en matière sociale et éthique, ainsi que de protection de l'environnement, ne peut accepter que pendant que les bourgmestres socialistes se réunissent pour annoncer solennellement leur engagement en faveur de la préservation de la planète, la politique appliquée par le gouvernement à majorité socialiste constitue un frein.

C'est d'autant plus inacceptable que la proposition déposée initialement par Richard Miller, député de l'opposition, avait été approuvée en commission par les quatre partis démocratiques du Parlement wallon. Elle devait être votée en juillet 2006, au moment où, sur ordre du gouvernement, singulièrement de Michel Daerden, elle a été bloquée pour raison d'examen. Depuis, plus de nouvelles, malgré de nombreux rappels adressés à la majorité PS-CDH. Il est à remarquer que le même texte déposé par Didier Gosuin à Bruxelles a été adopté et est donc d'application pour les communes bruxelloises.

Pour rappel le texte de la proposition « escamotée » par le gouvernement wallon prévoyait qu'en « Région wallonne, la Région, les Provinces, les communes, ainsi que les pouvoirs adjudicateurs financés ou contrôlés majoritairement par la Région, les provinces, les communes imposent dans les marchés financiers qu'ils lancent, des conditions qui requièrent qu'au moins 10 % des sommes investies le soient dans des fonds de placements, produits financiers ou mandats de gestion gérés selon un processus d'investissement qui intègre, en plus des critères financiers, également d'autres préoccupations répondant à des critères sociaux, éthiques ou environnementaux... » (Doc. 410 (2005-2006) n°1)